



ASSURANCE D'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE

POUR UN REVENU SÛR LORSQUE LA GUÉRISON PREND PLUS DE TEMPS.

Afin de pouvoir assurer le même niveau de vie, même en cas d'incapacité de travail prolongée, il existe des assurances d'indemnités journalières. De manière générale, il convient de distinguer si vous désirez être assuré en cas de maladie ou d'accident. Les deux sont possibles, dans le cadre de différentes variantes. A quel moment une assurance d'indemnité journalière est-elle recommandée?

PERTE DE GAIN SUITE À UNE MALADIE

Personnes exerçant une activité lucrative rémunérée

En cas de maladie, les revenus sont garantis de manière limitée. Cela dépend des conditions suivantes:

- si votre employeur a conclu une assurance collective d'indemnité journalière en cas de maladie, qui garantit le plus souvent pendant deux ans le maintien du versement de 80% du salaire;
- si le maintien du versement du salaire est régi par le CO. Dans ce cas, le législateur prévoit le maintien du versement du salaire pendant six mois au plus, selon l'ancienneté du collaborateur. Selon votre situation personnelle, nous vous conseillons de conclure une assurance d'indemnité journalière dont le montant et le délai sont adaptés à vos propres besoins.

PERTE DE GAIN SUITE À UN ACCIDENT

Personnes exerçant une activité lucrative rémunérée

En cas d'accident, les personnes salariées sont obligatoirement assurées conformément à la LAA. Leur salaire est en principe couvert à 80%. Selon le contrat de travail, une assurance d'indemnité journalière complémentaire est recommandée; le montant et le délai sont adaptés aux besoins individuels.

Personnes exerçant une activité lucrative indépendante

Pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante, une assurance d'indemnité journalière est quasi indispensable: la perte de gain suite à un accident peut être compensée de façon ciblée et adaptée aux besoins.

Femmes et hommes au foyer

Pour les femmes et les hommes au foyer, nous recommandons particulièrement l'assurance d'indemnité journalière de ménage, qui permet de couvrir, le cas échéant, les frais d'une aide ménagère. Reportez-vous au verso.

EXEMPLES DE PRIMES

31-35 ANS ♀ ♂

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE LAMAL

L'assurance d'indemnité journalière LAMal couvre une petite partie du revenu, comme des frais et les allocations pour le travail de nuit et le dimanche. La somme couverte est limitée à CHF 30.00 par jour.

Indemnité journalière ¹	Délai d'attente ²	Primes mensuelles en CHF		
		Maladie et accident	Maladie	Accident
CHF 20.00	21 jours	15.00	12.00	3.00
CHF 20.00	30 jours	10.80	8.80	2.00
CHF 20.00	60 jours	6.40	4.80	1.60

31-35 ANS ♂

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE LCA

L'assurance d'indemnité journalière LCA permet aux actifs d'assurer leur salaire et leurs revenus complémentaires (allocations fixes). Pour les indépendants, elle joue le rôle d'une assurance globale les protégeant d'une baisse des revenus.

Indemnité journalière ¹	Délai d'attente ²	Primes mensuelles en CHF		
		Maladie et accident	Maladie	Accident
CHF 70.00	21 jours	170.60	109.85	60.85
CHF 70.00	30 jours	160.00	105.70	54.30
CHF 70.00	60 jours	79.45	56.30	23.15

Le montant des indemnités journalières et la durée du délai d'attente s'adaptent à vos besoins. Il existe plusieurs montants au choix (CHF 300.00 maximum).

31-35 ANS ♀ ♂

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE MÉNAGE: POUR LES FEMMES ET LES HOMMES AU FOYER

L'indemnité journalière de ménage est l'assurance des femmes et des hommes au foyer. Qu'il s'agisse d'une longue maladie ou d'un accident de travail, vous pouvez compter sur nous pour vous protéger contre les problèmes financiers. Les conséquences d'une maladie ou d'un accident sont couvertes pour le ménage, ce qui permet de financer les services d'une aide ménagère.

Indemnité journalière ¹	Délai d'attente ²	Primes mensuelles en CHF
CHF 50.00	14 jours	46.00
CHF 50.00	21 jours	40.50
CHF 50.00	30 jours	37.50

¹ Montant versé par jour.

² Délai d'attente jusqu'au premier versement des indemnités journalières. Ces dernières influent sur la prime mensuelle: plus le délai d'attente est long, plus la prime est basse.

♀ femme ♂ homme

Des informations complémentaires ainsi que les dispositions exactes des conditions d'assurance figurent à l'adresse www.atupri.ch – vous pouvez également contacter notre Call Center au **0844 822 122**.